Quatrieme Année. — N° 275. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Samedi, 2 Janvier 1864.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
7	Jeudi..	se Mélanie.	Floressas, Lugagnac, Assier, Gourdon.	(☾) D. Q. le 2, à 7 h. 48' du mat.
8	Vendr.	s. Lucien.	Goujounac, Bretenoux, Lac-Marvial.	(●) N. L. le 9, à 7 h. 55' du mat.
9	Samedi	s. Pierre.	Mauroux.	(☽) P. Q. le 15 à 11 h. 15' du soir.
				(○) P. L. le 25, à 10 h. 12' du soir.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin..	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin..	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin..	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
10 heures du soir....	Montauban (Caussade, Toulouse) Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat).	7 h. du m.
	Cabrerets (St-Géry) ..... Castelnau-de-Montratier Limogne	7 h. du s.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 2 Janvier 1864.

ARRÊTÉ DU PRÉFET

Nous, Préfet du département du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,
Vu l'article 23 du décret du 17 février 1852;
Vu les instructions ministérielles y relatives,
ARRÊTONS :

Art. 1er. — Les annonces judiciaires prescrites en vertu ou par application de l'article 696 du Code de procédure civile; les publications exigées par les articles 42, 46, 442 et suivants du Code de commerce, relatifs aux actes de société ou aux faillites, ainsi que toutes autres publications légales, autres que les annonces administratives, devront être insérées, en 1863, dans les journaux ci-après, savoir :

Pour l'arrondissement de Cahors,

Le *Courrier du Lot*, journal politique et périodique, appartenant à M. PLANTADE, et publié à Cahors.

Pour l'arrondissement de Figeac,

Le *Mémorial* et l'*Echo du Quercy*, journaux non politiques et périodiques appartenant, le premier à Mme veuve LACROIX et le second à M. de CRUSSOL-DESÉPESSE imprimeurs à Figeac.

Pour l'arrondissement de Gourdon,

Le *Gourdonnais*, journal non politique et périodique, appartenant à M. DAURIAC.

Le tarif du prix d'impression est fixé à vingt-un centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère *gaillarde*, l'*n* pris pour type de justification, et à vingt-huit centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus.

Art. 2. — Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à un franc cinquante centimes.

Art. 3. — Devront être insérées gratuitement dans les journaux désignés en l'article 1er les annonces et publications qui seraient nécessaires pour la validité et la publicité des contrats et procédures dans les affaires suivies, par application de la loi des 29 novembre, 7 décembre 1850 et 22 janvier 1851, sur l'assistance judiciaire.

Art. 4. — Toutes les annonces administratives du département devront être insérées dans le *Journal du Lot*, journal politique et périodique, appartenant à M. LAYTOU, et publié à Cahors.

Le tarif du prix d'impression est fixé à vingt-un centimes pour chaque ligne de trente-quatre lettres, caractère et justification indiqués en l'article 1er.

Art. 5. — Tout changement survenu dans le titre, la gérance, le personnel de la rédaction, le taux d'abonnement ou les conditions actuelles de publicité des journaux précités, pourra donner lieu à une nouvelle désignation de notre part.

Fait à Cahors, le 7 octobre 1863.

Mis P. de FLEURY.

Approuvé : Paris, le 20 décembre 1863.

Pour le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur, empêché, et par autorisation :
Le Directeur de la Presse, Signé : Cte TREILHARD.

Pour ampliation :
Le chef de Division, Signé : REBOUL.

BULLETIN

Le Sénat vient de sanctionner l'emprunt de 300 millions. Très prochainement l'opération financière sera réalisée.

Le *Moniteur* publie le rapport annuel de S. Exc. M. le Ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics sur les caisses d'épargne.

Le solde dû aux déposans s'élevait au 31 décembre 1862 à 424,209,662 fr. 73 c., en accroissement de 22,896,510 fr. 74 c. comparativement au 31 décembre 1861. Les versements effectués dans le cours de l'année 1862 montent à 164,614,131 fr. 05, et les remboursements » 148,222,395 fr. 78 c.

Les premiers jours du nouvel an nous apporteront-ils la nouvelle du commencement des hostilités sur l'Eider, ou bien ramèneront-ils les esprits à des idées plus conciliantes? C'est ce qu'il est toujours très difficile d'indiquer même en conservant la liberté d'appréciation que nous laisse l'attitude expectante de notre chancellerie, bien résolue paraît-il à laisser à l'Angleterre et aux grands états d'Allemagne la responsabilité des négociations qui se poursuivent et des actes qui peuvent survenir. Toutefois, les dernières dépêches de Copenhague, faisant allusion aux conférences proposées par le cabinet de Londres, nous communiquent de nouveaux détails, qui peuvent donner quelques indications à ceux qui se piquent de pressentir les éventualités à venir.

Cette dépêche nous dit que l'Angleterre propose au Danemark, la réunion d'une conférence à Paris entre les signataires du traité de Londres et les représentants de la Diète germanique pour traiter la question de succession et celle de constitutions. En attendant le *statu quo* serait maintenu entre le Danemark et le Holstein. L'Angleterre ne ferait pas d'invitation directe pour cette conférence, mais elle appuierait l'invitation qui serait faite par le Danemark. Deux faits nouveaux ressortent des détails qui précèdent : le premier, c'est que Paris serait déjà indiqué comme lieu de la conférence; le second, c'est que les troupes fédérales ne dépasseraient pas la frontière du Holstein, avant que les résolutions de la conférence fussent connues. Les avis que nous avons reçus hier de Francfort, ne faisaient aucune allusion à cette double circonstance. Lord Russell se bornait à proposer à la Diète germanique une conférence dans une capitale quelconque et sans la stipulation d'un temps d'arrêt dans la marche des troupes fédérales. Si la version de Copenhague est la bonne, les chances pacifiques peuvent être en progrès, dans le cas surtout où la Prusse et l'Autriche ne laisseraient pas gagner du terrain aux petits états allemands qui veulent l'occupation *immédiate* du duché de Holstein.

Un dernier télégramme du 30 nous dit, en effet, que le roi Christian est toujours en quête d'un nouveau ministère, ce qui signifie que le cabinet belliqueux de M. Hall, qu'on disait raffermi, le 29, ne conserve ses portefeuilles qu'à titre provisoire. Or, si la couronne danoise ne conserve pas M. Hall, c'est qu'il y a une certaine tendance, dans ses conseils, pour qu'on transige sur la constitution du 18 novembre, la principale pierre d'achoppement qui se trouve entre le Danemark et la Confédération germanique. Cette présomption laisse donc encore une issue aux chances pacifiques; mais avouons-le, cette issue est fort étroite, et, d'une heure à l'autre, un rien peut la fermer.

A travers toutes ces agitations, le temps s'écoule et l'anxiété redouble. C'est à partir du 1er janvier 1864 que la Constitution du 18 novembre doit être mise en vigueur; le roi Christian n'a donc plus que quelques heures pour prendre une résolution décisive. Personne en Allemagne ne se dissimule que l'application au Sleswig de la Constitution du 18 novembre, dans les circonstances actuelles, serait considérée par les grandes puissances allemandes comme un acte qui le délierait des stipulations du protocole de Londres.

Il est évident que l'Autriche et la Prusse inclinent vers une politique de plus en plus énergique, qui s'affirmerait avec éclat si le Danemark, au lieu des concessions qu'exige l'Allemagne, lui rompait en visière par l'application immédiate de la constitution commune.

L'Angleterre conseille au roi de Danemark de retirer la Constitution de novembre en le prévenant que, dans tous les cas, il ne doit pas compter sur le secours de l'Angleterre.

Le *Daily News* craint, si la guerre éclate entre le Danemark et l'Allemagne, que la France n'attaque l'Allemagne et ne réclame le Rhin, tandis que l'Italie attaquerait l'Autriche.

Les troupes danoises ont désarmé successivement divers ouvrages de fortifications. Les ordres expédiés à ce sujet de Copenhague présentent une certaine confusion.

Plusieurs députations se sont présentées aux commissaires fédéraux. Quatre doyens de l'université de Kiel en faisaient partie. — Toutes ces députations ont demandé la reconnaissance du duc Frédéric.

Le duc Frédéric d'Augustenbourg a reçu officiellement une députation de l'Université de de Kiel, composée des doyens des facultés et de MM. les professeurs qui lui ont remis l'Adresse de foi et hommage du consistoire académique.

Des arrestations en masse, dans les rues, ont été faites à Varsovie, le jour de Noël.

Le général Kryzanowskoj, ancien gouverneur militaire à Varsovie, a été nommé *ad latus* du général Mourawieff à Wilna.

Le *Dziennik* publie l'ordonnance du général Berg, datée du 21 novembre, qui enjoint aux personnes compromises qui se sont réfugiées à l'étranger ou qui se cachent dans le pays, de se présenter : les premières, dans le délai de 60 jours, les secondes, dans le délai de 40 jours. L'Ordonnance porte qu'en cas de désobéissance, ces personnes seront punies d'amendes recouvrables sur leurs biens.

Les lettres de Naples du 26, annoncent que le gouvernement a maintenu, malgré les journaux, la nomination de M. Veglio, préfet de la Basilicate, en lui allouant un crédit de 400,000 francs pour la répression du brigandage.

Le 26 déc., en recevant les félicitations d'usage des cardinaux, Sa Sainteté a prononcé une allocution dans laquelle, après avoir rappelé les triomphes des Papes persécutés, elle a exprimé l'espoir que l'Église recouvrerait ses provinces usurpées, en usant de fermeté, de constance et de prudence.

En recevant les fonctionnaires, le Pape a déclaré qu'il s'attendait à de graves évènements pour l'année prochaine, mais, a-t-il ajouté, restons calmes, parce que l'Eglise finit toujours par triompher.

Un grand banquet vient d'être donné à Saint-Pétersbourg en l'honneur du prince Gortschakoff. On a voulu fêter les triomphes du prince dans la dernière campagne diplomatique. Un

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 30 décembre 1863.

MESMER

PAR MULBACH.

6

IV

— Le concert. —

(Suite.)

Ce spectacle la fit hésiter et la remplit d'un inexprimable sentiment d'angoisse et de terreur. Elle fit un pas en arrière, comme si elle reculait devant tous ces regards qui la transperçaient; puis elle promena à la hâte les mains autour d'elle comme à la recherche d'un point d'appui pour ne point tomber. Et pourtant elle ne vit point un siége qui la touchait presque et sur lequel elle eût pu très-commodément poser sa main.

Le public la contemplait avec surprise, et ce furent alors les visages du professeur Barth et de M. de Paradies qui s'éclaircirent, tandis que le front de Mesmer s'assombrissait.

Thérèse était toujours là, chancelante et toute seule, faisant avec trouble quelques pas en avant, puis s'arrêtant anxieuse et tremblante.

Tout à coup le silence fut interrompu par une voix qui cria du fond de la salle : « Personne n'offrira donc la main à la pauvre demoiselle pour la conduire au piano? on voit bien qu'elle est toujours aveugle! »

Thérèse tressaillit, et lançant un regard de courroux dans la direction d'où partait cette voix : « Je ne suis pas aveugle! s'empressa-t-elle de s'écrier; puis elle marcha droit à l'instrument, comme si cette apostrophe lui eût rendu toute son énergie

Un tonnerre d'applaudissements ébranla la salle. Thérèse remercia en s'inclinant avec un gracieux sourire, et, tout en retirant ses gants, elle regarda Mesmer dont le front avait repris sa sérénité.

Toute troublée, sachant à peine ce qu'elle faisait, elle s'assit et se mit à jouer. Pas une seule fois ses yeux ne cherchèrent ni les touches ni le public; elle les tenait attachés sur Mesmer, dont legard dominateur ne quittait pas le sien. Et, sous ce regard, son âme bondissait d'allégresse; ses doigts, comme portés sur les ailes de l'enthousiasme, volaient sur les touches et en tiraient des accords tantôt doux et suaves, tantôt puissants, dans lesquels s'exhalaient les émotions ardentes et passionnées, mystérieuses et tendres qui remplissaient l'âme de la jeune fille.

On l'avait entendue souvent improviser ainsi; mais jamais ses inspirations n'avaient été si nobles, ni son jeu si plein d'une magistrale perfection.

Aussi quand elle cessa de jouer, avec le soupir d'une personne qui s'éveille d'un songe enchanteur, éclatèrent de nouveaux applaudissements, aussi bruyants qu'unanimes Cette fois, ils ne s'adressaient point aux yeux, mais au talent de Thérèse. Elle le sentit, et, tournant la tête vers ses auditeurs avec un divin sourire, elle les salua légèrement.

Mais cette improvisation devait clore, pour ce jour-là, le rôle de l'artiste; c'était au tour de l'aveugle guérie à paraître. Par les annonces relatives à sa fille, M. de Paradies avait invité le public à apporter des volumes et des cahiers de musique, afin que Thérèse fournît la preuve de sa guérison en jouant des morceaux on en lisant dans des livres inconnus d'elle. Conformément à ce programme, il quitta l'embrasure de la fenêtre où il s'était retiré soucieux et et sombre, s'approcha du piano, s'inclina profondément et dit à voix haute :

— J'invite les honorables dames et les messieurs qui, à ma prière, ont apporté de la musique ou des livres, à vouloir bien me les remettre, afin que les donne à ma fille. Elle lira et jouera, et vous déciderez vous-mêmes si elle est, oui ou non guérie de sa cécité. Je vous prie d'autant plus instamment de me rendre ce service, — poursuivit-il d'une voix tremblante, — que cette épreuve lévera enfin les doutes de mon pauvre cœur paternel et m'apprendra positivement qui a raison, ou du docteur Mesmer, qui prétend que ma fille voit, ou de moi-même, qui crains, hélas! qu'elle ne soit toujours aveugle.

Un murmure de surprise parcourut la salle, un cri d'épouvante s'échappa des lèvres de Thérèse, et elle leva des regards de douloureuse supplication sur Mesmer, qui, pâle comme la mort et pour ainsi dire pétrifié, était là immobile, et dont l'œil avait perdu son feu irrésistible.

Barth avait suivi avec un sourire de satisfaction cette scène rapide, inattendue; il dit tout bas à Ingenhaus :

— Vous le voyez, mon remède était bon et énergique; il a déjà opéré.

En ce moment, deux messieurs s'avancèrent et présentèrent à mademoiselle de Paradies, l'un un livre, l'autre un cahier de musique. Il les offrit à sa fille, qui, en lui lançant un regard de reproche, prit d'abord le livre et l'ouvrit.

« *Emilia Galotti, par Gotthold Ephraïm Lessing*, » lut-elle d'une voix argentine.

— Elle voit! c'est indubitable! elle voit! murmurèrent les assistants. Elle ne pouvait savoir quel livre on lui donnait! elle n'est plus aveugle!

L'oreille subtile de Thérèse avait tout entendu; ravie, elle voulut confirmer ce jugement.

— Je prie une de ses dames, dit-elle avec un sourire ravissant, de me désigner la page que je dois lire, et une autre dame de vouloir bien venir ici pour s'assurer que je ne me trompe pas de numéro.

Aussitôt deux dames se levèrent. L'une appartenant aux cercles les plus distingués de Vienne, s'approcha de Thérèse; l'autre, célèbre artiste dramatique, prononça ces paroles :

— Je prie mademoiselle Thérèse d'ouvrir à la page 71.

La jeune fille feuilleta le livre d'une main rapide, et le tendit en souriant à la comtesse.

C'est bien cela, ma chère! dit affectueusement la dame : page 71! Ayez la bonté de lire.

L'enthousiasme allait croissant; on ne chuchotait plus, on disait tout haut : « Elle voit, ce n'est pas un mensonge; cette cure miraculeuse est bien réelle. » Et la physionomie du professeur Barth devenait de plus en plus sombre, celle de M. de Paradies de plus en plus inquiète et pâle, celle de Mesmer de plus en plus radieuse.

Après avoir attendu que la comtesse fût retournée à sa place, Thérèse lut la page désignée de la tragédie de Lessing, connue à Vienne depuis peu.

Des bravos, plus bruyants encore que ceux qui avaient accueilli son jeu de piano, retentirent quand la lecture fut terminée Ils ne s'adressaient plus à la virtuose, ils saluaient la guérison de l'aveugle.

Alors une voix cria du fond de la salle :

— Il me semble que voilà assez d'épreuves, et que mademoiselle de Paradies ferait mieux de nous

La reproduction est interdite.

convive lui a rappelé l'hommage que lui rendait le *Times*, en reconnaissant « qu'aucun ministre en Europe ne taillait aussi finement sa plume que le prince Gortschakoff. » Celui-ci a reçu le compliment avec une orgueilleuse satisfaction : « Je n'avais aucun mérite à garder le sourire sur les lèvres, a-t-il répondu, sachant que j'avais derrière moi la Russie, non pas telle que nos ennemis la dépeignent, mais calme, majestueuse et puissante. Nous avons soufflé sur le nuage qui obscurcissait notre grandeur, et l'Europe nous a aperçus tout à coup au vrai jour. »

Est-ce là le dernier résultat de l'intervention des trois puissances en faveur de la Pologne? Est-ce à une apothéose de la Russie qu'ils ont prétendu travailler, dit le *Temps?*

Les nouvelles d'Athènes, quoique moins alarmantes, sont encore bien tristes. Des attroupements ont eu lieu aux cris de : Vive le roi! A bas le ministère! On a fait de nombreuses arrestations. Des rixes ont eu lieu au sein même de l'Assemblée nationale.

En opposition avec les diverses rumeurs qui ont circulé depuis quelque temps, le *Mémorial diplomatique* annonce que, non-seulement l'archiduc Maximilien ne renonce point à la couronne du Mexique, mais « qu'il ne tardera pas à s'embarquer pour se rendre aux vœux des populations qui l'ont acclamé pour leur souverain. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Hambourg, 30 décembre (soir).

Le duc d'Augustenbourg s'est rendu en bateau à vapeur de Harbourg à Gluckstadt, et de là, par train express, à Kiel, où il était entré, à trois heures, en voiture découverte. Le duc a été proclamé au milieu d'un grand enthousiasme. Il s'est montré au peuple et a consenti, sur la prière de ce dernier, à rester trois jours à Kiel, mais à titre de simple particulier afin de ne pas trop aggraver la tâche des commissaires fédéraux. L'intention du duc est de retourner à Altona. Les commissaires ont demandé des instructions à Francfort.

Hambourg, 31 décembre.

Un témoin oculaire annonce que la nuit dernière, les Danois ont fait sauter la tête de pont de Fredericstadt et l'ont entièrement démolie.

Dans le duché de Lanenbourg, des démonstrations ont eu lieu contre l'ordre équestre et contre la reconnaissance de Christian IX par les Etats de Lanenbourg.

Altona, 31 décembre.

Conformément à une résolution prise hier, une députation du magistrat et du Conseil municipal vient de se rendre à Kiel pour présenter au duc d'Augustenbourg les hommages de la ville d'Altona.

Copenhague, 30 décembre (soir).

Le *Berlings Tidende* annonce qu'on attend pour demain la formation du nouveau cabinet.

Londres, 31 décembre.

Le *Morning-Post* dit : Si les Duchés étaient séparés du Danemark, l'équilibre européen serait dérangé. L'Allemagne n'a pas le droit d'occuper le Sleswig. Cette occupation amènerait une guerre qui serait plus funeste à l'Allemagne qu'au Danemark. L'Angleterre a proposé une médiation. Elle ne peut pas proposer au Danemark une paix honteuse.

Londres, 31 décembre.

Le *Daily News* dément le bruit que le comte Sponneck ait quitté la Grèce et soit retourné à Copenhague. Le comte Sponneck restera à Athènes. Le *Daily News* nie que l'anarchie existe en Grèce.

Southampton, 30 décembre,

Le *Shannon* venant des Indes-Occidentales, a apporté 3,319,261 dollars dont 38,133 destinés au paiement des intérêts mexicains.

Le général Barrios s'est échappé de Salvador et est arrivé à Panama.

Les nouvelles de San-Domingo sont du 5 décembre. Les espagnols recevaient toujours des renforts. Les pertes étaient considérables des deux côtés. Un neveu du capitaine-général avait été tué et le général Gandora blessé. On croyait que l'insurrection serait bientôt comprimée.

Bucharest, 29 décembre.

Le *Nord* du 21, publie une correspondance de Bucharest dans laquelle il est parlé de violentes persécutions infligées à des hégoumènes (supérieurs de couvents) grecs. Ces allégations sont fausses. Les hégoumènes en question avaient soustrait des objets sacrés et divers documents et ils ont eux-mêmes reconnu leur crime. Ils ont été simplement détenus à la métropole.

Cracovie, 30 décembre.

Un nouveau détachement polonais, commandé par Zubs, a paru dans le palatinat de Cracovie.

On mande du palatinat de Lublin qu'un grand nombre de volontaires, parmi lesquels se trouvent beaucoup de paysans, attendent des armes.

Cracovie, 30 décembre.

Un décret du gouvernement national supprime les divisions militaires par palatinats et partage les forces insurrectionnelles en quatre commandements confiés, le premier à Bossak, le second à Kruk, le troisième à Scala. Le quatrième n'est pas encore donné.

Deux proclamations viennent d'être adressées au clergé et aux combattants.

Varsovie, 30 décembre.

Une ordonnance du lieutenant-général porte que, jusqu'au rétablissement complet de la tranquillité publique, toutes les autorités de police, et même le maître supérieur de police, à Varsovie, seront placés sous les ordres des autorités militaires.

New-York, 19 décembre.

Des rapports confédérés disent que Grant a reculé de Chattanoga vers Nashville. Longstreet presse toujours les fédéraux dans le Tennessée.

Les fédéraux poursuivent vigoureusement le siége de Charleston.

La cavalerie confédérée de Stuart déploie beaucoup d'activité en Virginie.

Pour extrait : A. LAYTOU.

La reproduction, par la *Gazette de Cologne*, d'une copie authentique de la lettre que le duc Frédéric d'Augustenbourg a adressée, à la date du 2 décembre, à l'Empereur Napoléon, et de la réponse de Sa Majesté, augmente encore, s'il est possible, l'actualité du conflit dano-allemand. Ces deux documents, mais surtout la réponse de l'Empereur au duc fixent, en quelque sorte, la couleur vraie qu'il faut donner aux prétentions des petits Etats d'au-delà du Rhin, et à notre propre circonspection, en face d'exigences mal fondées.

En notifiant à l'Empereur sa prise de possession du gouvernement des duchés, le prince expose « leurs droits et les siens, » et réclame, au nom du principe des nationalités, l'appui du souverain de la France. Le prince termine par une allusion à la similitude de ses destinées avec celle de l'héritier du grand Empereur et rapelle le bon accueil qu'il a reçu jadis à la cour impériale. « J'attends sans crainte, dit le duc, la décision à laquelle Votre Majesté voudra bien s'arrêter relativement à ma bonne et juste cause; plein de confiance, j'ose espérer qu'Elle ne voudra jamais repousser une revendication de droits dont la légitimité ne saurait guère être révoquée en doute, qu'Elle daignera, au contraire, accueillir mes réclamations avec une généreuse bienveillance et leur accorder le puissant appui du suffrage de la France. »

L'Empereur a répondu dans les termes les plus bienveillants au Prince ; et, traçant d'une main ferme le programme politique qui explique tous les actes de son glorieux règne, il n'a pas hésité à affirmer sa constance à défendre tous les droits légitimes. Sa Majesté déclare qu'Elle a combattu pour l'indépendance italienne, élevé la voix pour la nationalité polonaise et qu'Elle ne peut pas avoir d'autres sentiments vis-à-vis de l'Allemagne. A ces titres le prince doit donc compter sur ses sympathies, Mais, ajoute l'Empereur, les grandes puissance. sont liées par la convention de Londres, et la question ne peut être résolue que par leur réunion. C'est un nouveau motif de regretter le refus de l'Angleterre de participer au congrès.

L'Empereur ne s'abstiendra pas non plus et cela avec une grande raison, de blamer la résolution de la diète qui procède à l'occupation du Holstein avant que la question de succession ait été tranchée. L'intervention peut amener de graves complications, et si le Danemark est opprimé l'opinion publique en France ne manquera pas de se retourner en sa faveur. — L'Empereur conseille, en conséquence, à la diète d'examiner les droits du duc et de les soumettre ensuite aux signataires du protocole de Londres pour que le sentiment national qui se manifeste en Allemagne puisse recevoir « une satisfaction légitime. »

Ces déclarations loyales et nettes disent très-clairement quelles sont nos tendances et quelle devra être notre attitude, dans la question qui agite si profondément le centre de l'Europe. Selon les circonstances, on peut juger d'avance qu'elles seront nos préférences ou nos préoccupations. Dès aujourd'hui, notre conduite est tracée. Impartiale et sincère vis-à-vis de tous, elle ne cessera jamais d'être conforme aux intérêts vrais des nationalités et d'être inspirée par le respect du droit, chaque fois que ce dernier sera menacé par un abus de la force.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Dans notre prochain numéro nous publierons la lettre du duc Frédéric, et la réponse de l'Empereur.

A. LAYTOU.

Revue des Journaux

LE CONSTITUTIONNEL.

Les divers organes de la presse parisienne suivent d'un œil inquiet la marche des évènements dans le nord de l'Europe :

« Les dépêches d'hier soir, confirmées par celles de ce matin, ne permettent plus, dit M. Vitu dans son bulletin du *Constitutionnel*, de douter que l'affaire du Holstein ne doive passer prochainement au second plan, car décidément la question du Sleswig est posée. »

LE MONDE.

Le *Monde* s'exprime ainsi, en tête de son bulletin, que signe M. Chantrel :

« La question du Sleswig-Holstein continue à occuper le premier rang. Chaque jour qui s'écoule tend à confirmer la justesse de ces paroles attribuées à lord Palmerston : « Il y a, en Europe, une torche et une allumette, la Pologne est la torche, le Holstein est l'allumette. » Le tout est de savoir qui frottera l'allumette; lord Palmerston et la politique anglaise n'auront-ils aucune responsabilité dans l'incendie ? »

DÉBATS.

Le journal des *Débats* nous montre l'Angleterre se livrant à des démarches contradictoires :

« D'une part, fait observer M. Weiss, elle ne cesse d'exhorter le roi de Danemark à retirer la constitution de novembre, en le menaçant de l'abandonner à ses seules forces s'il engage la guerre de l'autre, elle envoie à Francfort des notes où elle rappelle que les stipulations du traité de 1852 sont irrévocables, et où elle représente à la diète que, « si » par démarches précipitées l'Allemagne abandonnait la voie des traités, cela pourrait » amener les plus graves complications. »

» Mais l'Allemagne, nous ne savons pourquoi, ne semble redouter aucune de ces complications, et elle court au devant des difficultés avec une vigueur, un enthousiasme confiant et surtout une promptitude d'action qui se sont bien subitement révélés.

» L'Allemagne est donc tranquille et c'est de sang froid qu'elle entre dans une des crises les plus graves peut-être de son histoire. »

LE PAYS.

On lit dans le *Pays*, sous la signature de M. Chauvet :

« Des informations sûres, qui nous parviennent directement de Miramar, nous mettent à même de démentir de nouveau et d'une manière décisive les bruits qui avaient courus sur les prétendues hésitations de l'archiduc Maximilien à accepter le trône du Mexique. »

LA FRANCE.

Nous empruntons à un article de la *France*, les considérations suivantes :

« La Pologne et l'Italie nous sont très-chères. Nous devons user de tous les moyens légitimes pour les aider. Mais nous n'avons pas le droit d'exposer pour elles l'avenir de la France.

» Dans la vie privée, on se doit aide et protection. Mais la générosité qui consisteraitt à se ruiner pour les autres ne serait que de l'imprudence. Le père de famille qui sacrifierait son patrimoine pour sauver un ami, serait coupable envers ses enfants. La Pologne et l'Italie sont des amies pour l'Empereur; mais la France est son peuple. »

M. Quinsac dit en terminant :

« La France, calme, patiente, désintéressée, est dans la meilleure situation possible : elle n'est engagée dans aucune des question qui agitent l'Europe; elle ne poursuit aucune ambition territoriale; elle n'est inspirée que par l'intérêt général; elle attend que l'on vienne à elle, que l'on sollicite son influence, qui sera décisive le jour où elle la portera dans un sens ou dans un autre pour la sauvegarde de l'équilibre européen dont elle est le meilleur appui.

» Et dans cette attitude, la France ne doit ni provoquer ni redouter aucune condition, car sa puissance est telle qu'elle n'a pas à l'imposer, et le jour où elle aurait à la défendre, elle serait invincible. »

LE SIÈCLE.

On lit dans le bulletin du *Siècle* et sous la signature de M. Taxile Delord :

« Si l'Allemagne peut invoquer à l'appui de

---

donner encore un échantillon de ses belles inspirations musicales. Chacun à présent doit être suffisamment convaincu qu'elle n'est plus aveugle, qu'elle a tout à fait recouvré la vue.

Un silence général suivit ces paroles : Ce fut M. de Paradies qui le rompit.

— Je ne puis me rallier à l'opinion de l'honorable partisan inconnu de M. le docteur Mesmer, dit-il d'un ton accentué. Je cherche, dans cette question, à oublier complètement que je suis le père de mademoiselle de Paradies ; je me range du côté du public incrédule, qui doute et veut s'assurer positivement si de nos jours il s'accomplit encore des miracles et si un homme, par le simple contact de ses mains, peut rendre le mouvement aux paralytiques et la vue aux aveugles.

— Mon moyen a fait des merveilles, murmura Barth à l'oreille de son ami.

M. de Paradies continua :

— Je suis contraint d'avouer que l'épreuve n'a pu me convaincre, et que même il serait possible d'en révoquer en doute la loyauté. M. le docteur Mesmer peut bien avoir prié la grande artiste qui a désigné la page de choisir précisément celle-là ; faveur qu'elle lui aura accordée dans sa généreuse confiance envers lui, devenu son médecin depuis quelque temps. Madame la comtesse n'a peut-être pas remarqué que cette même page est distinguée des autres par un petit pli vers le haut, de façon à ce qu'une personne aveugle mette facilement la main dessus. Je prie chacun de s'assurer qu'il en est bien ainsi.

Il prit le livre, que Thérèse venait de déposer sur le piano, le feuilleta, puis le montra ouvert, en ajoutant :

— Voici la page 71, et voilà le pli!

— Père, s'écria Thérèse, enflammée d'un courroux qui lui fit oublier tout le reste, ce pli, c'est toi qui viens de le faire; je l'ai vu!

— Vu! répéta-t-il en haussant les épaules, la tête à demi tournée vers elle.

Puis, s'adressant de nouveau public :

— Possible encore que M. le baron de Horka, zélé mesmérien, qui a eu la bonté de me remettre ce livre, ait apporté celui-là plutôt qu'un autre à la demande de Mesmer, et que Thérèse en ait été prévenue par le docteur. Quiconque veut se convaincre fermement d'une chose doit l'examiner avec une extrême défiance. Animé d'un ardent désir d'acquérir l'inébranlable certitude de la guérison de ma fille chérie, j'invite l'honorable public à permettre que Thérèse essaie maintenant de jouer ce morceau.

Un applaudissement général fut la réponse, et M. de Paradies tendit à sa fille le cahier de musique.

Elle ne s'en aperçut pas; elle semblait être transportée en dehors de la réalité et n'avoir pas conscience de ce qui se passait autour d'elle. La main sur le dos de la chaise placée près du piano, elle contemplait Mesmer, dont les yeux dardaient sur elle leur flamme brûlante, dont le fier et beau visage tourné vers le sien avait une expression dominatrice. Leurs regards se confondaient, et Thérèse semblait puiser dans ceux du docteur la joie et la confiance, car ses joues, qui, aux premières paroles de son père s'étaient couvertes d'une pâleur de marbre, brillaient maintenant du plus vif incarnat, et nn sourire de bonheur se jouait sur ses lèvres fines,

Son père lui présentait toujours le cahier de musique sans qu'elle le vît. Un léger murmure, un mouvement inuqiet s'éleva dans la salle, et aussitôt Mesmer, détournant ses regards de Thérèse, les tourna vers cette foule qui lui avait causé ce jour-là tant d'émotions diverses. Alors un tremblement parcourut les membres de la jeune fille ; comme arrachée à une délicieuse extase, elle baissa les yeux, prit, avec un geste d'effroi, le cahier des mains de son père, qui l'observait avec un sourire froidement sardonique, et le posa sur le piano.

« *Marche de l'Œdipe de Gluck!* » dit-elle à haute voix en s'asseyant.

— Mon Dieu, Thérèse, tu lis le titre sans avoir ouvert à la page qui le porte!

Elle tressaillit, et, levant les yeux sur son père :

— Je l'avais vu tout à l'heure quand M. le maître de chapelle, chevalier de Gluck, a eu la bonté de nous remettre ce morceau,

— Tu connais donc M. de Gluck? Pourtant, il n'est jamais venu chez nous.

— Je l'ai rencontré chez le docteur Mesmer, répondit-elle timidement.

— Ah! M. de Gluck, qui a apporté la musique, est un ami du docteur Mesmer, tout comme le baron Horka, qui a apporté le livre! s'écria M. de Paradies avec un éclat de rire qui fit pâlir sa fille.

Pour le réduire au silence, elle posa ses doigts sur les touches et commença un prélude dont l'harmonie savante, le fini d'exécution, les trilles limpides et perlées étonnèrent et ravirent tout le monde. L'attention générale était exclusivement rendue à l'artiste, on suivait avec admiration son jeu magnifique, digne de cette grande musique de Gluck.

Tout à coup elle s'arrêta au milieu d'une mesure. Ses yeux se portèrent avec épouvante tantôt sur le cahier, tantôt sur ses mains, qui voltigeaient sur les touches avec une rare agilité. Son père, qui, debout à côté d'elle, lui tournait les pages, la regarda d'un air moqueur. Il vit une angoisse mortelle peinte sur sa physionomie, il la vit pâlir et s'effrayer à l'aspect de ses doigts sautillants. Puis elle parut se remettre avec effort, et continua de jouer d'une main ferme; encore quelques mesures, et elle hésita de nouveau, et une note complètement fausse la fit s'interrompre.

Elle frissonna, et, poussant un faible soupir, ferma ses yeux qu'elle n'osait lever sur Mesmer, immobile et baissant lui-même les siens.

Soudain elle sembla renaître et se remit à jouer avec une nouvelle énergie. Ses mains voltigèrent comme des papillons, mêlant une pluie de perles aux accords larges et puissants, à la solennelle et majestueuse mélodie de la marche funèbre. Le public, entraîné, avait peine à contenir son enthousiasme, à ne pas interrompre la virtuose par une salve d'applaudissements.

Mais bientôt M. de Paradies posa précipitamment ses mains sur les doigts de sa fille, et la musique cessa.

— Depuis longtemps tu ne joues plus le morceau que tu as sous les yeux! s'écria-t-il avec épouvante. Ce que nous venons d'entendre n'est pas la marche funèbre *d'Œdipe*, c'est une fantaisie *d'Orphée*. Je demande à l'honorable auditoire si j'ai raison, ou si c'est réellement là cette célèbre marche que nous connaissons tous et que voilà sur le piano.

Il se fit un profond silence qu'une voix émue et douce rompit enfin par ces mots :

— Non, ce n'était pas la marche funèbre, mais une admirable succession des plus belles mélodies *d'Orphée*.

M. de Paradies poussa un cri, et, jetant les bras autour du cou de sa fille, il dit avec l'expression du plus profond désespoir :

— Ah! ma pauvre, ma chère enfant, c'est donc vrai, ce que je crains depuis si longtemps avec une si amère douleur! Le miracle ne se confime pas; ma Thérèse est aveugle, et restera aveugle toute sa vie!

— Père! s'écria-t-elle se levant avec horreur, père, tu sais...

La suite au prochain numéro.

ses prétentions sur le Kolstein la conformité d'origine et de langage, il n'en est pas de même à propos du Sleswig : origine, langue, mœurs, tout y est Danois. Hormis quelques hobereaux qui, jusqu'à la promulgation de la dernière constitution, n'aient abusé de leurs vieux priviléges, la population tout entière se compose de Danois. Occuper le Slewig, c'est tout simplement dénombrer la monarchie danoise ; permettrons-nous ce grand triomphe aux gymnases allemands ?

LA PRESSE.

Dans un article dont le ton est ironique depuis la première ligne jusqu'à la dernière et qu'il intitule : « La Guerre certaine, » M. Emile de Girardin s'exprime ainsi dans la *Presse* :

« MM. Thiers et Emile Olivier n'ont pas de journaux. Et quels journaux, d'ailleurs seraient assez forts pour lutter contre le *Siècle* et contre l'*Opinion Nationale*, ces deux fidèles interprêtes du sentiment français ! Lisez ce qu'ils écrivent : La Russie est à bout d'hommes et de ressources, l'Autriche, abandonnée par les croates, est prise entre la Hongrie d'une part et l'Italie de l'autre ; la Prusse, menacée par le Danemark et par la Suède, ne peut faire un mouvement ; l'Angleterre est octogénaire sous le nom de Palmerston ; et, d'ailleurs, elle a bien assez à faire de garder ses possessions des Indes, où la révolte s'éteint à grand'peine sur un point pour se rallumer plus redoutable sur un autre. Quelle occasion plus propice la France aura-t-elle jamais de raser St-Pétersbourg, Vienne, Berlin et Londres ?

» Avouons-le donc, la guerre est certaine, car il est immanquable que, mise aux voix par MM. Havin et Guéroult, le Corps législatif la votera par acclamation. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Hier vendredi, à midi, M. le Préfet du Lot a reçu les visites officielles des diverses administrations.

Par décision de M. le Directeur général des postes, en date du 25 décembre dernier, un bureau de distribution est établi à Frayssinet-le-Gélat.

Jeudi soir, les tambours des pompiers et les tambours de ville ont exécuté des aubades dans différents endroits de notre ville. La Société Ste-Cécile a voulu aussi faire entendre quelques morceaux de son répertoire dans la cour de M. le Maire et dans celle de l'Hôtel de la Préfecture.

On nous écrit de St-Germain :

Il vient de mourir dans la commune de Concorès un vieillard de 111 ans, nommé Fresquet. Il a, jusqu'au dernier moment, conservé la plénitude de ses facultés intellectuelles.

L'année 1864 qui commence sera la 6,577e de la période Julienne, la 2,640e des Olympiades, la 2,617 de la fondation de Rome, la 2611e depuis l'ère de Nabonassar et la 1280e des Turcs.

La première haute marée de l'année 1864, aura lieu le 10 janvier.

—Hier, 1er janvier, selon l'annuaire du bureau des longitudes, l'obliquité apparente de l'ecliptique était de 23 degrés 27 minutes 19 secondes 5'''

Nous apprenons à l'instant que par les soins vigilants de la police de notre ville, l'auteur des vols commis ces jours derniers, à la maison Carriol, au moulin de Cotis et au cimetière, vient d'être découvert : C'est le nommé B..., repris de justice.

On ne saurait trop louer l'intelligente activité dont les sergents de ville, et particulièrement le commissaire de police, M. Faget, et son secrétaire, viennent en cette circonstance surtout, de donner une preuve éclatante.

Le 30 du mois dernier, le train de marchandises, n° 735, de Brives à Capdenac, venait de quitter la gare de Figeac, lorsque le sieur Froidefonds (Jean), âgé de 39 ans, de Brives, attaché à ce train en qualité de graisseur, et qui s'était un moment éloigné de son poste, s'élança sur la voie pour rattraper le wagon où se trouvait son frein ; il voulut saisir la rampe et franchir le marchepied, mais il s'y prit d'une façon si malheureuse qu'il tomba sur les rails, et sept wagons lui passèrent sur le corps.

La mort de Froidefonds fut instantanée ; son cadavre informe fut relevé et transporté à l'hospice de Figeac.

Une décision récente de Son Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, porte qu'à l'avenir aucune dispense d'âge ne sera accordée aux candidats qui se destinent aux écoles impériales vétérinaires.

Ainsi, l'âge d'admissibilité demeure invariablement fixé :

Dans les écoles d'agriculture, à 17 ans au moins accomplis au 1er octobre.

Dans les écoles vétérinaires, à 17 ans au moins et à 25 ans au plus révolus, également au 1er octobre.

De plus, en ce qui a trait aux écoles vétérinaires, l'autorisation d'admission déjà accordée et restée sans effet par suite d'échec à l'examen, ou de toute autre cause, ne pourra être renouvelée qu'autant que le candidat n'aura point dépassé l'âge de 25 ans au 1er octobre de l'année à laquelle cette autorisation nouvelle sera applicable.

Le conseil d'Etat (section du contentieux) vient de statuer définitivement sur une question souvent controversée, en décidant : « que les officiers généraux de la section de réserve, faisant partie du cadre de l'état-major général, ne peuvent être considérés comme ayant cessé d'être en activité dans les conditions prévues par la loi du 18 avril 1813.

« En conséquence, d'après cette décision, de date récente, le mariage contracté par un officier général, même après son passage dans la réserve, ouvre à sa veuve le droit à une pension. »

La cour de cassation vient de décider que :

« L'obligation imposée aux imprimeurs par l'article 14 de la loi du 21 octobre 1814, de faire la déclaration et le dépôt préalables au secrétariat de la préfecture des écrits sortant de leur imprimerie, n'est pas suspendue pendant la période électorale ; dès-lors le dépôt au parquet seulement, en vertu de l'article 10 de la loi du 6 juillet 1850, des circulaires, bulletins, etc., relatifs aux élections, ne met pas l'imprimeur à l'abri des peines de la loi de 1814 précitée. »

Ainsi jugé par le rejet du pourvoi de M. Gounouilhou, imprimeur, contre un arrêt de la cour de Bordeaux, du 24 juillet dernier.

Un grand médecin a mis à la mode, pour les poitrines délabrées, un puissant et magistral consommé qui a un succès incontesté et parmi les malades et parmi ceux qui ne le sont pas ou ne veulent pas le devenir. Ce consommé se fait avec un poulet dont l'estomac est bourré d'orge perlée et d'une petite quantité d'amandes douces concassées. Il doit bouillir pendant cinq heures dans un litre d'eau.

Un décret impérial, rendu le 30 novembre 1863, sur le rapport de M. le maréchal ministre de la guerre, et portant *réorganisation de l'Ecole polytechnique*, vient d'être publié. Il apporte aux décrets antérieurs relatifs à l'organisation de cette école diverses modifications dont nous rendrons compte.

Nous nous bornerons aujourd'hui à considérer ce décret dans son ensemble, qui embrasse l'institution et la destination de l'école ; — le mode et les conditions d'admission des élèves ; — le jury ; — le personnel du commandement et le personnel de l'enseignement ; — le personnel administratif et le personnel du service de santé ; — le conseil d'instruction et le conseil de perfectionnement ; — le régime, la police et la discipline ; — le passage d'une division à l'autre, et enfin la sortie de l'Ecole.

Les dernières dispositions sont relatives à l'administration, à la comptabilité et aux inspections annuelles, qui doivent assurer la marche régulière de tous les services.

Ce décret est une nouvelle preuve de la haute sollicitude du Chef de l'Etat pour une institution appelée à donner à la France des hommes aptes à se distinguer dans les services publics dont nous reproduisons ici l'énumération, bien qu'elle soit connue de nos lecteurs : l'artillerie de terre, l'artillerie de mer, le génie militaire, le génie maritime, la marine impériale, le corps des ingénieurs hydrographes, les ponts et chaussées et les mines, le corps d'état-major, les poudres et salpêtres, les lignes télégraphiques, l'administration des tabacs, enfin les autres services publics qui exigent des connaissances étendues dans les sciences mathématiques, physiques et chimiques. (*Moniteur de l'Armée.*)

A partir du 1er janvier 1864, par suite d'une décision du ministre de la guerre, les anciens militaires qui, pour une cause quelconque, n'ont pas reçu, au moment de leur libération, leurs congés définitifs ou autres pièces les concernant, devront les réclamer aux commandants de dépôts de recrutement de leurs départements. Ces officiers en resteront dépositaires pendant deux ans. Ce sera seulement à dater de cette époque que lesdites pièces seront renvoyées au ministre de la guerre, et qu'elles pourront y être réclamées par les intéressés.

1864

CALENDRIER DU LOT

EN VENTE

Chez Mme RICHARD, M. CAMETTE, M. BOURION et chez tous les libraires du département.

Ce Calendrier a été revu avec la plus grande attention. Nous croyons, aujourd'hui, pouvoir le livrer au public exempt d'inexactitudes.

Les ADRESSES des principaux Négociants, Commerçants, etc., du département s'y trouvent placées par ordre. — Ces Adresses, si utiles au commerce, puisées par nous CHAQUE ANNÉE à l'unique source où on peut les avoir, sont fidèlement imprimées.

Les foires des départements du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne se trouvent dans ce Calendrier.

AVIS

M. BOST informe MM. les Marchands de Cahors qui pourraient encore l'ignorer, que sa femme a maintenant plus que jamais la monomanie des emprunts et des achats à crédit.

En conséquence, il croit devoir les prévenir qu'il n'acquittera les dettes contractées par elle, qu'autant qu'il les aura *autorisées par écrit.*

A NOS ABONNÉS

LES PLUS BELLES ÉTRENNES

Le plus beau livre de Bibliothèque

M. Jean Armengaud, à qui nous devons LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EUROPE (ROME), ce volume qui, vendu au nombre à peine croyable de trente-cinq mille exemplaires, se demande encore tous les jours dans nos bureaux, vient d'éditer un livre qui, par l'intérêt, le bon goût et la magnificence, ne le cède en rien au premier.

Ce nouvel et splendide ouvrage a pour titre :

LA RUSSIE HISTORIQUE

PITTORESQUE ET MONUMENTALE

Par Piotre ARTAMOF et J. ARMENGAUD. (1)

C'est l'histoire complète des mœurs, des usages, des caractères, des costumes des peuples qui habitent cet empire de quatre-vingts millions d'habitants, qui occupe à lui seul la neuvième partie du globe terrestre : Moscovites, Finnois, Lapons, Polonais, Tatars, Kirghis, Cosaques et Kalmouks, Circassiens et Bayadères, habitants du Caucase, habitants de la Crimée, de la Sibérie, etc.

C'est la description des monuments, des palais, des musées, des objets d'art, des églises

Les détails les plus curieux sur la cour de Russie, sur l'armée, la religion, les théâtres. la littérature, etc., etc.

Enrichi de plus de 220 magnifiques gravures, portraits authentiques, paysages, cites, vues, fleurons, etc., exécutées par l'élite de nos artistes, ce livre est d'un luxe sans précédent.

Format royal in-4°, 400 pages.-Papier vélin supérieur. — Typographie de Ch. LAHURE.

Reliure splendide, Dos en maroquin du Levant, Plaques en or fin, Tranches dorées, Gardes en moire blanche.

LE PRIX DE CE VOLUME EN LIBRAIRIE.

est de **65** francs.

Par suite d'arrangements particuliers il sera délivré à nos Abonnés, auxquels seuls il est réservé,

POUR **35** FRANCS pris dans nos bureaux ;

POUR **37** FRANCS, pour nos Abonnés des des départements auxquels il sera adressé franc de port, renfermé dans une boîte.

Adresser les demandes, accompagnées d'un mandat sur la poste, par lettre affranchie, au Directeur du Journal du Lot.

Nous avons dans nos bureaux un Exemplaire de cet Ouvrage que nos Abonnés sont invités à venir Examiner.

(1) C'est un des six volumes publiés par le *Parthénon de l'Histoire.*

Pour la chronique locale : A. LATYOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

On écrit de Rome :

L'attention publique à Rome est absorbée ces jours-ci par la résolution que le Saint-Père a prise de nommer les évêques des diocèses restés vacants dans les provinces pontificales annexées au royaume d'Italie. On fait courir divers bruits sur cette résolution ; elle a été adoptée, dit-on, parce que l'on a appris que Victor-Emmanuel voulait lui-même présenter les nouveaux évêques ; on dit encore que le Saint-Père a reçu ce conseil de la France. Mais, ce qui est le plus certain, c'est que le Pape n'ayant jamais douté de son droit sur ces provinces, s'est décidé à nommer les nouveaux prélats en considération des préjudices qu'une vacance trop prolongée porte aux diocèses.

On se demande si le gouvernement de Victor-Emmanuel acceptera ou non ces nominations, et s'il permettra que les nouveaux évêques entrent en possession de leur diocèse sans la condition du placet royal. Si nous devons en juger par le passé, le gouvernement italien y fera la même opposition qu'à l'archevêque de Ravenne, à l'évêque de Caserte et à d'autres évêques des provinces pontificales annexées au Piémont, ces évêques, depuis trois ans, n'ont pu encore parvenir à prendre possession de leurs diocèses, parce qu'ils s'opposent à l'acceptation du placet royal. En acceptant ce placet ils reconnaîtraient le droit du roi Victor-Emmanuel sur les provinces du Saint-Siége. Bien des gens prétendent que le gouvernement italien n'exigera pas cette fois le placet, il ferait un acte d'habile politique en acceptant sans condition ces nominations du Saint-Père, et plus encore en supprimant dans les provinces annexées l'exigence du placet.

En attendant, le Saint-Père est convaincu que les nouveaux évêques ne pourront pas se rendre dans leurs diocèses, car il vient d'ordonner à tous de rester à leurs postes actuels, et leur fera expédier gratuitement leurs Bulles ; mais on dira pourquoi donc les nommer, quand on a la persuasion qu'ils ne seront pas reçus ? C'est que Pie IX veut montrer à l'Europe qu'il entend user de son droit, et qu'on ne doit pas faire retomber sur lui la faute si un grand nombre de diocèses en Italie ont le malheur de se trouver depuis si longtemps sans évêques.

A la mort de Mgr Fransoni, le roi Victor-Emmanuel présenta au Saint-Père, pour l'archevêché de Turin, un des prélats les plus distingués du Piémont. Cette présentation fut agréée à Rome ; mais la nomination n'eût pas lieu, parce que le Saint-Siége prétendait que la présentation fût faite par Victor-Emmanuel non comme roi d'Italie mais comme roi de Sardaigne.

Le *journal de Rome*, par ordre du Saint-Père a publié la réponse du pape Pie IX à l'invitation au Congrès ; la traduction du *Moniteur* en général a été exacte. Cette réponse a été rédigée exclusivement par le Saint-Père, et à Rome elle a été trouvée digne du chef auguste de l'Eglise catholique.

— On écrit de Naples :

Caruso a été fusillé samedi à Benevent avec son frère Tota qui n'avait que dix-sept ans et pleurait à chaudes larmes. Caruso, lui, ne pleurait pas, il a protesté jusqu'à la fin de son innocence. Une foule immense assistait à son exécution.

il félicite ses troupes.

Maintenant, dans la même province de Benevent les troupes et les gardes nationales sont occupées à un siége romantique. Il y a sur une montagne une caverne inaccessible, à ce qu'on dit, où se sont réfugiés plusieurs brigands, quinze ou dix-sept ; il y a trois femmes et l'une d'elles a une petite fille de 6 mois. Les brigands se défendent à merveille derrière de gros rochers qui leur servent de meurtrières. Ils ne veulent pas se rendre à moins qu'on ne leur promette *par écrit* la vie sauve. Ils disent qu'ils ont des provisions et du vin pour attendre six mois : ils manquent d'eau.

On a commencé une mine sous leur repaire, on veut les faire sauter. En attendant, la montagne est entourée d'un cordon de troupes. Les postes bivouaquent gaîment, on s'y rend en partie de plaisir, on fait une musique ; c'est une ripaille.

Les brigands, de leur côté, ne se font pas faute de chanson ; ils ont des mandolines et quand le vent est bon, on entend leurs romances. Le général Pallavicini s'est rendu sur les lieux et sa présence changera tout cela.

A la suite des discussions parlementaires sur les regrettables faits de Sicile et du vote donné par la Chambre, une portion des députés de la gauche, appartenant la plupart aux provinces méridionales, a pensé à donner sa démission. Jusqu'à présent il n'y a que M. Risciardi qui l'ait fait par une lettre publique. J'ignore encore si ses collègues l'imiteront. Il est difficile de croire qu'ils abandonnent ainsi le lieu où l'on se bat. Cette tactique ne serait guère habile. Le pays est très impressionné de cet incident.

On active la fabrication des armes à Carre del Gréco et à l'arsenal de Naples. Les troupes d'infanterie et de cavalerie sont exercées à la manœuvre de la grosse artillerie.

— On écrit de Turin que les soldats de la réserve ont reçu l'ordre de rentrer sous les drapeaux et que l'on travaille jour et nuit dans les arsenaux comme s'il s'agissait de déclarer la guerre cet hiver.

Les comités nationaux ne déploient pas moins d'activité que le gouvernement, ils entretiennent, nous dit-on, des relations suivies avec les patriotes de la Vénétie, de la Croatie, de la Styrie.

Certains journaux sont en polémique sur la question de savoir si l'Italie fera bien ou mal de prendre l'initiative des hostilités contre l'Autriche.

— On écrit de Naples :

Les brigands qui se défendaient dans la caverne des Fées, proche de Pietracoja (province de Benevent), ont enfin capitulé. Ils étaient au nombre de treize et avaient avec eux trois femmes et une petite fille de six mois. Ils étaient assiégés par cinq bataillons entier, sans compter la garde nationale ; il avait fallu cerner toute une montagne. On ne les a réduits que par la famine. Ils ont été conduit aux prisons de Cerreso, car on ne leur a fait aucune condition.

Cet évènement couronne la campagne entreprise il y a deux mois à peine par le général Pallavicini. Le prince royal et le général de Lamarmora l'ont appelé à Naples pour le féliciter.

Rome, 26 décembre.

Le Pape a tenu aujourd'hui un consistoire pour préconiser les évêques nommés aux siéges vacans dans les provinces pontificales annexées au royaume d'Italie.

Dans ce consistoire, le Pape, après une courte allocution, a créé cardinal Mgr. de Bonnechose, archevêque de Rouen.

La création d'un autre cardinal a été réservée *in petto* par le Saint-Père.

Pie IX a ensuite nommé vingt prélats, parmi lesquels l'archevêque d'Avignon, les évêques de Vannes et de Soissons, et enfin les évêques des diocèses vacans dans les Romagnes, les Marches et l'Ombrie.

Rome, 22 décembre.

La congrégation de l'Index vient de condamner :

1° Tous les ouvrages de George Sand ;

2° La *Mort de Jésus*, traduction française de l'al-

emand ;

3° La *Papauté schismatique*, de l'abbé Mutté ;

4° La *Dernière persécution de l'Eglise et la fin du monde*, par un religieux italien.

Turin, 22 décembre.

La chambre des députés a voté, par 159 voix contre 51, le maintien en vigueur, jusqu'à la fin de 1864, de la loi pour la répression du brigandage dans les provinces méridionales.

Le Sénat s'occupe de la loi d'impôt sur la richesse mobilière. Il a été décidé que les rentes inscrites sur le Grand-Livre de la dette publique seraient comprises dans cet impôt.

Turin, 28 décembre.

Le Sénat a approuvé l'actif du budget pour 1864.

On lit dans la *Gazette officielle:*

« Dans le dernier consistoire, le Pape a nommé plusieurs évêques aux siéges vacans dans les Romagnes, les Marches et l'Ombrie.

Par cette mesure, le Pape a plutôt voulu faire un acte de souveraineté dans ses provinces, qu'y exercer l'autorité spirituelle, car d'autres siéges épiscopaux sont vacans dans les autres provinces italiennes, et le gouvernement a vainement sollicité la nomination de titulaires.

Le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour sauvegarder les droits de l'Etat ; il refusera *l'exequatur* aux nouveaux évêques. »

POLOGNE.

« Une nouvelle proclamation du gouvernement national, en date du 15 décembre, exprime la ferme résolution de toute la nation de continuer la lutte.

» Les biens des Polonais séjournant à l'étranger ont été séquestrés en Lithuanie.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris

2 janvier.

Hier, à une heure, les corps de musique, les tambours, les clairons et les trompettes de la garde nationale, de la garde impériale et de la ligne, ont donné une aubade à Leurs Majestés, dans la cour du palais des Tuileries. Comme toujours, de nombreux curieux se pressaient à la grille pour mieux voir l'Empereur. La foule refluait sur la place du Carousel. De formidables roulements de tambours ont fait vibrer les échos, alternant avec les éclats des trompettes et des fanfares.

Tout à coup le silence s'est fait dans la foule. Une fenêtre du pavillon de l'Horloge s'est ouverte, et l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial ont apparu au balcon. Une longue acclamation a accueilli Leurs Majestés, saluées à plusieurs reprises des cris de : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !

— La plus grande animation régnait avant-hier au soir et hier, sur tous les points de la Capitale. Les magasins et les petites boutiques foraines regorgeaient d'acheteurs. On n'évalue pas à moins de 50 millions de francs tout ce qui va être dépensé à Paris pour les étrennes.

— Il est arrivé depuis quelques jours à Paris, pour les étrennes, des montagnes d'oranges.

— On pense que le projet d'Adresse sera lu en séance publique, au Corps législatif, lundi ou mardi, et que la discussion commencera le 11.

Pour extrait : A. LAYTOU

Faits divers.

37 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuse vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kooke appelait, à si juste titre, *un remède béni, un magnique présent du Ciel.* Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieillies, échauffées, inertes ou même nuisibles.

M Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinel, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

AVIS.

Etablie depuis quelques années à Cahors, pour l'instruction des jeunes démoiselles, et pour préparer spécialement au brevet de capacité celles qui se destinent à l'instructtion publique, Mlle RESCOUSSIÉ a l'honneur de faire savoir aux personnes qui voudraient se présenter aux prochains examens, qu'il y a dans son établissement des places laissées vacantes par celles qui viennent d'être reçues. Le succès obtenu par les aspirantes qu'elle a préparées est un motif d'encouragement pour toutes celles qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Son établissement est toujours, maison Bonhomme, Cours Fénélon.

— La *maison* MENIER a trouvé dans le rapport sur l'Exposition internationale de Londres (1862) une nouvelle récompense de ses efforts à propager la consommation générale du chocolat. Après avoir rappelé que les produits de M. MENIER sont au nombre *de ceux que le jury a particulièrement remarqués*, le rapporteur ajoute :

« *Les produits de* M. MENIER *sortent de sa belle usine de* » *Noisiel, où il dispose d'un outillage et d'une série d'ap-* » *pareils qui permettent d'opérer sur des quantités de ma-* » *tières premières assez considérables pour obtenir annuel-* » *lement* 1,800,000 *kilogrammes de chocolat.* M. MENIER, » *par l'extension qu'il a donnée à sa fabrication, par l'ac-* » *tivité commerciale qu'il a déployée, a puissamment con-* » *tribué à répandre l'usage du chocolat.* »

Une médaille lui a été décernée pour « *excellence of quality* » de son chocolat.

Le CHOCOLAT MENIER se vend partout. Pour ne pas être trompé par les contrefaçons, exiger les marques de fabrique et la signature MENIER.

La délicieuse *Revalescière* Du Barry, de Londres, a opéré 60,000 guérisons sans médecine ni dérangement, des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations, hémorrhoïdes, vents, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements, migraine, surdité, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épuisement, manque de fraîcheur et d'énergie. — Du Barry, 26, place Vendôme, Paris, et chez M. Bergerol, pharmacien, à Cahors, et les premiers pharmaciens et épiciers de province.

Dernières Nouvelles.

Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice ont reçu, le 1er janvier, au palais des Tuileries, le Corps diplomatique étranger, qui lui a été présenté par le Grand Maître des cérémonies. Comme d'usage, le Nonce du Pape a offert à S. M. I. les vœux de ce Corps pour le bonheur de la famille Impériale et la prospérité de la France. Si nos informations sont exactes, après avoir remercié le Corps diplomatique de ses vœux, l'Empereur aurait répondu à peu près en ces termes :

« Malgré les inquiétudes sous lesquelles s'an- » nonce la nouvelle année, j'espère que l'esprit con- » ciliant des Souverains saura aplanir les difficul- » tés et maintenir la paix. »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

31 décem. Verdy (Marie-Philomène), rue Brives.
31 — Delcamp (Léon), rue Lestieu.

Mariages.

31 — Parra (Joseph), et Vincent (Marie).

Décès.

31 — Déliloup Rosalie, sans prof. 64 ans, rue Ste-Claire.
31 — Mariette, enfant trouvé, sans prof., 33 ans, grande Chartreuse.
2 janvier. Delcamp (Léon), 2 jours, rue Lestieu,

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

LIBRAIRIE

J.-U. CALMETTE, A CAHORS

ETRENNES POUR 1864

DON QUICHOTTE. — Traduction de LOUIS VIARDOT ; illustré par GUSTAVE DORÉ. 114 grandes compositions à part, et 256 dans le texte ; deux volumes grand in-folio, riche cartonnage maroquin rouge. . . . . 160 fr.

GRANDES REPRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES des meilleurs maîtres anciens et modernes, dans tous les genres, de toutes dimensions, avec ou sans encadrement, des maisons Goupil, Dusac, Birkman, etc., etc.

Livres d'office — de prières — de première communion — de mariage. — Livres illustrés pour l'instruction et l'amusement de l'enfance, de la jeunesse et de l'adolescence — cartonnés et reliés en chagrin. — Choix varié de photographies (format carte de visite) ; Passe-partout divers pour contenir ces petits chefs-d'œuvre. — Albums photographiques. Fournitures de bureau, de fantaisie, — Ordos. — Calendrier et Annuaire du Lot. — Mémorial — Agendas de poche et de cabinet. — Imagerie dentelle

Tous les Almanachs illustrés. — Cartes à jouer

BIJOUTERIE, HORLOGERIE, ARTICLES DE PARIS
GALERIE BONAFOUX, A CAHORS.

MM. MANDELLI, Frères

qui ont toujours obtenu la vogue pour l'assortiment d'objets d'étrennes, désirant continuer de mériter votre préférence, viennent de recevoir de Paris un choix considérable de ces articles dont la coquetterie, la fraîcheur, l'élégance et le bon goût les engagent à solliciter votre visite.

Convaincus qu'ils pourront satisfaire toutes les exigeances de votre goût, ils vous prient d'aller voir leurs jolies marchandises. En outre, comme ils sont les correspondants de MM. Charles Christofle et Ce, ils ont dans leur magasin un grand assortiment des orfévreries, argenteries et dorures de cette Maison.

Ils se chargent aussi de faire redorer et réargenter.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Le sieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

BAYLES JNE

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de pince-nez, lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs, coloriés et fumés des meilleures fabriques de Paris ;

Baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, jumelles, lorgnettes, loupes, stéréoscopes, épreuves, pèse-liquides, articles d'arpenteurs, cannes, porte-monnaies, sacs-gibecières, etc.

A VENDRE

Une très-jolie VOITURE, à quatre roues à patentes, entièrement neuve et très-bien conditionnée.

S'adresser à Mme veuve MOLINIÉ, liquoriste, à Cahors, rue Valentré.

D'UNE INCOMPATIBILITÉ ELECTORALE

Le Juge de Paix, Conseiller Général

par Téophile DESCHAMPS.

Brochure in-8°, 32 pages. — 1 franc.

A Cahors, chez M. Calmette, libraire.

MASSABIE, arquebusier

à Cahors, Boulevard Nord

Assortiment de fusils Lefaucheux et autres systèmes. — Articles de chasse. — Réparations d'armes garanties.

Dépôt de **Feux d'artifice** de Paris.-Articles d'**Illuminatnios.**

Mme TRAUCOU

TAILLEUSE DE ROBES

Maison Larrive, ancienne maison Lapergue, rue de la Liberté, à Cahors, offre aux Dames ses services pour la ***confection des robes.***

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.
Cartes de Visite

MAISON AUTESSERRE.

QU'ON SE LE DISE !!!

Grande liquidation — 50 0|0 *au-dessous du cours.*

Toiles, Linge de table, Tapis, Chaussures, Bonneterie, Fourrures, Couvertures, etc., etc.

En déballage à Cahors, Magasin Carriol, place Impériale.

4 jours de vente.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et grâcieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

Réglisse Sanguinède

Contre les RHUMES, GASTRITES, CRAMPES et FAIBLESSES D'ESTOMAC. Mangée après les repas, c'est le *digestif le plus efficace.* — Un seul essai suffit pour s'en convaincre. — MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE NIMES. — 75 centimes la boite dans toutes les pharmacies.

AVIS

A CÉDER, DE SUITE, POUR CAUSE DE DÉPART

UN FONDS DE COMMERCE

AVEC BONNE CLIENTÈLE

On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du *Journal du Lot.*

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.